



Votre Europe

Compte rendu de la session du mois de février II 2014

COMMUNIQUÉS

VOTES

INTERVENTIONS



Groupes de l'Alliance Progressiste des Socialistes & Démocrates
au Parlement européen

LES CONSÉQUENCES DES RÉCENTES INTEMPÉRIES EN DÉBAT AU PARLEMENT EUROPÉEN

Isabelle Thomas a déposé, avec plusieurs autres eurodéputés, une question orale adressée à la Commission européenne afin d'activer au plus vite le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE). Ce fonds prévoit en effet une aide financière pour les victimes de catastrophes naturelles.

Cette question orale a fait l'objet d'un débat ce jeudi 27 février en session plénière à Strasbourg. Isabelle Thomas, dont la circonscription littorale du Grand-Ouest a été durement touchée par les récentes tempêtes, s'est particulièrement mobilisée sur cette question: "Comme je m'y étais engagée auprès des collectivités territoriales, nous avons cherché des moyens au niveau européen pour venir en aide aux régions sinistrées. Le Fonds de solidarité de l'Union européenne est une solution possible puisqu'il est prévu en cas de catastrophe naturelle."

Isabelle Thomas reste cependant prudente et très mobilisée car un certain nombre de conditions doivent être réunies afin de permettre d'actionner ces aides. "Il est indéniable que ces régions ont été touchées par une catastrophe de grande ampleur aux répercussions graves et durables pour les habitants et les activités économiques. Je vous demande donc, Monsieur le Commissaire, de vous assurer que le Fonds de solidarité de l'Union européenne vienne effectivement en aide aux régions sinistrées.", a ainsi rappelé l'eurodéputée.



[Isabelle Thomas](#)
+ 32 (0)2 28 45432
+ 33 (0)3 88 17 54 32
isabelle-thomas.fr

MÉCANISME D'INTERCONNEXION EN EUROPE POUR LES TÉLÉCOMS : UN BUDGET D'APPOINT POUR DE GRANDES AMBITIONS

1 milliard d'euros sur sept ans: c'est la somme qui sera finalement disponible pour développer les réseaux et services numériques, en vue de contribuer à doter tous les Européens d'une connexion à haut et très haut débit d'ici 2020 et à développer une filière de services numériques européens.

« C'est peu par rapport aux besoins, et je regrette les coupes budgétaires effectuées, avec des arbitrages toujours douloureux entre infrastructures et services. Le Parlement européen a obtenu la continuité des programmes engagés, comme Europeana et Safer Internet (visant à avoir un Internet plus sûr pour les enfants), ce dont je me félicite. Concernant les réseaux, je regrette le saupoudrage qui risque d'être la conséquence des multiples objectifs poursuivis. À mon sens, avec ce budget, il fallait avant tout sécuriser les objectifs de l'agenda numérique 2020 : il vise à offrir à tous les Européens un accès à Internet avec un débit minimum de 30 Mbps, et à la moitié des ménages une couverture minimum de 100 Mbps », explique **Catherine Trautmann**.

« Au final, nous aurons un panachage de projets d'infrastructure, un tiers d'entre ayant vocation à démontrer les possibilités de déployer des réseaux à des débits très ambitieux (1Gbit/s), les autres pouvant faire l'objet de combinaisons de financements, en particulier en conjonction avec les fonds structurels. », conclut l'eurodéputée.



[Catherine Trautmann](#)

+ 32 (0)2 28 45425

+ 33 (0)3 88 17 54 25

www.catherinerautmann.eu

Véronique Mathieu Houillon et Jean-Pierre Audy au nom de l'UMP, Catherine Trautmann au nom du PS, Nathalie Griesbeck au nom du Modem et Sandrine Bélier, élue EELV, s'indignent des propos du Président tchèque Mr. Miloš Zeman contre le siège de Strasbourg.

"Une allocution solennelle n'était pas le lieu d'un tel débat. Ses propos non justifiés n'ont permis que de montrer une fois encore la faiblesse des attaques anti-Strasbourg, qui ne se fondent sur aucun argument avéré. Les chiffres avancés sont fallacieux. Le coût d'un siège unique à Bruxelles serait bien plus important".

Ainsi, les élus tiennent à rappeler leur attachement profond au siège de Strasbourg pour des raisons historiques, juridiques et politiques. "Les traités ainsi que la jurisprudence consacrent le siège de Strasbourg. Par ailleurs, l'Union européenne comme toute construction politique a besoin de symboles. Le siège de Strasbourg incarne la réconciliation franco-allemande, l'ouverture vers l'Est de l'Europe ainsi que l'engagement de l'Union européenne en faveur des droits de l'Homme. C'est un symbole fort, de réconciliation, d'espoir et d'ouverture, qui nous permet de réaffirmer notre projet commun. Notre rêve européen passe par Strasbourg. Par ailleurs, le siège de Strasbourg s'impose pour des raisons pratiques : il garantit l'indépendance du Parlement européen et nous rapproche du Conseil de l'Europe.

Il est temps de prendre un peu de hauteur et de cesser cet acharnement contre le siège de Strasbourg qui finit par nuire à la légitimité du Parlement européen même, alors que les citoyen-nes européen-nes attendent avant tout de leurs élus qu'ils répondent à leurs préoccupations".



Catherine Trautmann

+ 32 (0)2 28 45425

+ 33 (0)3 88 17 54 25

www.catherinerautmann.eu

Communiqué de presse – mercredi 26 février 2014
COUP DE TABAC AU PARLEMENT EUROPÉEN POUR PHILIP MORRIS

Bien sûr, « *Dieu est un fumeur de havanes* », « *L'amour, c'est comme une cigarette* », et Jacques Higelin et San Severino l'ont merveilleusement chantée. Mais au-delà de cette image romantique, nous ne devons pas oublier que le tabagisme fait, à l'heure actuelle, près de six millions de victimes par an dans le monde, dont 700 000 en Europe. Ce chiffre pourrait atteindre huit millions en 2030, de quoi mettre la nostalgie de côté.

« *Parce que le tabac rend dépendant, notre responsabilité est d'empêcher l'entrée des jeunes dans le tabagisme : 70 % des fumeurs commencent avant l'âge de 18 ans, et 94 % avant 25 ans* », insiste **Gilles Pargneaux**.

« *Le chemin pour aboutir à une révision ambitieuse de cette directive a été long tant les lobbys en face sont puissants* », ajoute l'eurodéputé. « *Mais notre collègue socialiste, **Linda Mc Avan**, a réussi à créer une majorité pour garantir une bonne protection de la santé publique. Parmi les avancées obtenues, je tiens à souligner :*

- *l'ajout d'un avertissement sanitaire - texte et image - couvrant 65 % des faces avant et arrière des paquets de cigarettes et de tabac à rouler ;*
- *l'interdiction des cigarettes aromatisées à compter de 2016, avec cependant une période transitoire pour le menthol jusqu'à 2020 ;*
- *l'interdiction des paquets en forme de rouge à lèvres ou de parfum ;*
- *l'interdiction du recours à des termes tels que « léger » ;*
- *l'encadrement des cigarettes électroniques qui pourront être considérées soit comme un médicament, soit comme un produit du tabac afin de préserver les réglementations nationales déjà en vigueur. Dans le premier cas, elles devront être soumises à une autorisation de mise sur le marché. Dans le second cas, elles devront respecter certaines limites : 20mg/ml pour la concentration en nicotine, 10ml pour la taille des bouteilles de recharge ;*
- *la possibilité pour les Etats membres d'adopter un conditionnement neutre ou d'interdire la vente à distance transfrontalière ».*

« *J'aime autant Lucky Luke avec une cigarette au bec qu'avec un brin d'herbe, et je n'ai aucun regret pour les salles de restaurant enfumées. L'histoire jugera ce qui constitue déjà pour moi un nouveau pas pour la liberté, car je ne connais pas de fumeur libre !* », conclut **Gilles Pargneaux**.



Gilles Pargneaux
+ 32 (0)2 28 45440
+ 33 (0)3 88 17 54 40
gillespargneaux.typepad.fr

QUAND LE PARLEMENT EUROPÉEN FAIT DÉRAILLER LA LIBÉRALISATION FERROVIAIRE

Le 4ème paquet ferroviaire est, comme son nom l'indique, le 4ème volet de réformes du rail engagées au niveau européen. Depuis les années 1990, la Commission européenne a mené différentes réformes avec un objectif principal : ouvrir le marché à la concurrence.

« C'est une grande victoire que nous venons de remporter aujourd'hui : le vote de [nos amendements](#) a fait dérailler la libéralisation ferroviaire prévue dans le rapport sur le volet gouvernance », se réjouit **Gilles Pargneaux**.

« Pour les socialistes, la libéralisation ne peut pas être l'Alpha et l'Omega du processus de modernisation du ferroviaire en Europe », insistent **Gilles Pargneaux et Jean-Louis Cottigny**. « L'objectif, ce n'est pas la concurrence. L'objectif, c'est la lutte contre le changement climatique, la définition d'un nouveau modèle de développement, l'aménagement du territoire. Ce travail doit être mené avec tous les acteurs intéressés : autorités locales et régionales, syndicats et comités d'usagers », ajoutent les eurodéputés.

Gilles Pargneaux précise :

« Par idéologie et facilité, la Commission européenne ne jure que par la libéralisation avec, comme moyen pour y parvenir, le dégroupage total et la séparation verticale entre gestionnaires de l'infrastructure et opérateurs ferroviaires. Dans ce programme aussi indigent que dangereux, elle est soutenue par la droite européenne et sa composante française ».

« C'est pour nous inacceptable : les socialistes français défendent au contraire la liberté, pour les autorités organisatrices, de décider si elles ouvrent leurs contrats de services publics à la concurrence ou non, c'est-à-dire de décider si elles passent par une procédure d'appel d'offre ou pas. Cette éventuelle ouverture du marché doit, dès le départ, s'accompagner de mesures empêchant le dumping social ».

« Les promesses de l'ouverture du marché, à savoir le renforcement de l'efficacité, la baisse des coûts et l'amélioration de la qualité des services ne sont pas corroborés par la réalité. Au contraire, les effets néfastes de la libéralisation des services publics se mesurent partout où elle a lieu ».

« C'était le sens de nos amendements. C'est une victoire salutaire à deux mois des élections européennes et de l'arrivée d'une nouvelle majorité en Europe. Nous avons par ailleurs voté contre le rapport Grosch sur la libéralisation des contrats de service publics (CSP) de transport de voyageurs, sans réunir une majorité malheureusement », conclut **Gilles Pargneaux**.



Gilles Pargneaux

+ 32 (0)2 28 45440

+ 33 (0)3 88 17 54 40

gillespargneaux.typepad.fr



Jean-Louis Cottigny

+ 32 (0)2 28 45495

+ 33 (0)3 88 17 54 95

LA SUISSE DEVRA DÉCIDER SI ELLE VEUT SE RAPPROCHER OU S'ÉLOIGNER DE L'UNION EUROPÉENNE

Le chef de file du groupe des socialistes et démocrates au Parlement européen Hannes Swoboda a estimé qu'il revenait à la Suisse "de décider si elle veut maintenir des relations étroites avec l'Union européenne ou non".

Les députés européens ont débattu aujourd'hui à Strasbourg de l'avenir des relations entre l'UE et la Suisse à la suite du référendum organisé le 9 février par lequel une courte majorité de Suisses a demandé de remettre en cause la libre circulation des ressortissants de l'UE.

"La Libre circulation est un élément fondamental des accords avec la Suisse. Ce que les Suisses ont rejeté n'est pas quelque chose d'accessoire. Beaucoup de Suisses travaillent aussi dans l'Union européenne et nous n'acceptons pas qu'un élément aussi capital des relations UE-Suisse disparaisse, ", a souligné Hannes Swoboda. .

A l'adresse de l'extrême droite qui cherche à capitaliser sur le résultat de ce référendum, Hannes Swoboda a souligné qu'en remettant en cause la libre circulation des Européens, ce sont leurs citoyens et leurs électeurs qui risquent de perdre leur travail.

La vice-présidente du groupe S&D chargée des libertés civiles Sylvie Guillaume a ajouté: "La votation Suisse constitue un signe inquiétant de repli identitaire.

Nous refusons que l'immigration soit vue dans une dimension strictement utilitariste, comme le moyen de combler les manques de main d'œuvre dans certains secteurs du marché du travail suisse.

À nos voisins suisses disons clairement qu'ils ne peuvent pas capter les bénéfices de la liberté de circulation des capitaux, sans assumer également la liberté de circulation des personnes.



[Sylvie Guillaume](#)

+ 32 (0)2 28 45433

+ 33 (0)3 88 17 54 33

www.sylvieguillaume.eu

Communiqué de presse – mercredi 26 février 2014
UN BOND EN AVANT POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Parlement européen s'est prononcé aujourd'hui sur l'"eCall". En cas d'accident grave de la route, le système eCall de chaque véhicule composera automatiquement le numéro d'urgence 112 : **tous les nouveaux modèles de véhicules vendus dès octobre 2015 dans l'Union européenne devront en être pourvus.**

« Ce système n'empêchera pas les accidents. Mais il peut contribuer de manière significative à réduire le nombre de morts sur les routes. Pour rappel, environ 28 000 personnes ont été tuées dans des accidents sur les routes d'Europe en 2012 », explique **Bernadette Vergnaud**. « Avec ce système, on peut sauver des vies : jusqu'à 2500 par an au sein de l'Union européenne ! » ajoute l'élue.

« L'E-Call que nous avons obtenu sera un service public d'urgence, gratuit, qui bénéficiera à tous les conducteurs en Europe, indépendamment du type de voiture conduite », précise la Vice-Présidente de la commission Marché intérieur et Protection des consommateurs.

« **L'intérêt majeur du système** est qu'il avertit immédiatement les services d'urgence de la position précise du lieu de l'accident. **Cela permettra de réduire considérablement le temps d'arrivée des services de secours, d'environ 50 % dans les zones rurales, et de 40 % dans les zones urbaines** », ajoute-t-elle.

« L'Europe fait la démonstration aujourd'hui qu'elle sait, peut et doit protéger les citoyens » assène l'élue. « Les craintes concernant la vie privée sont totalement infondées. Nous avons renforcé la clause liée à la protection des données afin de garantir que les véhicules équipés du système eCall ne seront pas soumis à une surveillance constante. Le système ne sera déclenché qu'au moment de l'impact, et le traitement de données à caractère personnel respectera les règles actuelles en matière de protection des données à caractère personnel », explique **Bernadette Vergnaud**.

« Nous pouvons nous réjouir du vote obtenu aujourd'hui, mais ce résultat ne doit pas cacher le chantier encore ouvert de la mise en œuvre du « 112 », notamment pour la localisation des appels, duquel dépend en tout point le bon fonctionnement de l'eCall. La balle est maintenant dans le camp des États membres.», conclut l'élue du Grand Ouest.



Bernadette Vergnaud

+ 32 (0)2 28 45210

+ 33 (0)3 88 17 52 10

www.bernadettevergnaud.eu

Communiqué de presse – mardi 25 février 2014
L'AIDE ALIMENTAIRE AUX PLUS DÉMUNIS, INCIPIT D'UNE EUROPE SOCIALE

Le maintien de l'aide alimentaire aux plus démunis pour la période 2014-2020, et également pour les années 2012 et 2013, a été un long combat. Grâce à la mobilisation des socialistes, cette aide a pu être sauvée. Le calendrier serré des négociations fait, qu'aujourd'hui, le Parlement européen valide les mesures transitoires qui permettent au fonds d'être opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2014.

« Le sauvetage de l'aide alimentaire aux plus démunis est un succès dont nous nous félicitons. La clarification apportée par le Commissaire László Andor sur les épicerie sociales et solidaires était également importante : elles ne pourront distribuer que gratuitement les produits du FEAD. Alors que la crise frappe durement les Européens, ce fonds démontre que l'Europe rime aussi avec solidarité. Avec l'aide alimentaire, l'Europe sociale existe. Nous devons écrire la suite pour l'amplifier ! », souligne Pervenche Berès, présidente de la commission de l'emploi et des affaires sociales.



Pervenche Berès
+ 32 (0)2 28 45777
+ 33 (0)3 88 17 77 77
www.pervenche-beres.fr

Communiqué de presse – mardi 25 février 2014
SEMESTRE EUROPÉEN : L'EUROPE, ENTRE VÉLO ET BALANÇOIRE

« Des déséquilibres sont apparus dans l'Union européenne et nous avons le devoir de les corriger. Ce n'est pas seulement le devoir des pays en déficit mais aussi celui de l'Allemagne », Michael Roth, secrétaire d'Etat allemand aux Affaires européennes, 20 février 2014

Le Semestre européen est le processus de coordination en amont des politiques économiques et budgétaires de la zone euro. « L'Europe, c'est comme la bicyclette : si elle n'avance pas, elle tombe », a coutume de dire Jacques Delors. Avec le Semestre européen, l'Europe est aussi une balançoire : nous ne cessons de dire que les excédents de certains Etats membres sont aussi une source de déséquilibres au sein de l'Union. La prise de conscience avance, et nous nous en félicitons.

Dans les différentes résolutions adoptées, aujourd'hui, sur le Semestre européen, plusieurs points méritent d'être soulignés ; les parlementaires appellent notamment les Etats membres :

- à augmenter les investissements et à présenter des plans en faveur de l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes, dans leurs programmes nationaux de réforme ;
- à un changement de stratégie économique : la consolidation budgétaire doit passer au second plan, les politiques favorables à la croissance et à l'emploi doivent devenir les priorités ;
- à renforcer la dimension sociale de l'UEM.

« Enfin, nous ne cessons de le rappeler à chaque occasion : le Parlement européen doit être formellement impliqué dans le processus du Semestre européen. C'est un impératif démocratique », insiste **Pervenche Berès**.



Pervenche Berès

+ 32 (0)2 28 45777

+ 33 (0)3 88 17 77 77

www.pervenche-beres.fr

MARCHÉ UNIQUE DES TÉLÉCOMS : LA DROITE ET LES EUROSCEPTIQUES PRIS LA MAIN DANS LE SAC (EN PLASTIQUE)

Hier la Commission ITRE devait s'exprimer sur deux rapports: le paquet télécom et la réduction de l'utilisation des sacs en plastique.

Au terme d'1h20 de discussion confuse sur les conditions du vote, le report de celui-ci, la remise en cause des procédures administratives et le manque de traductions linguistiques, la commission ITRE a finalement décidé le report du vote sur les deux rapports.

Le PPE est arrivé divisé au sujet du vote sur les sachets plastiques. Plusieurs députés de ce groupe auquel appartient la rapporteure **Pilar Del Castillo** qui en est également coordinatrice pour la commission ITRE ont de fait pris en otage le paquet télécom.

« *Mme Del Castillo n'a pas su gérer son propre groupe et c'est à force d'obstruction et de refus de se prononcer sur un rapport pour lequel les amendements n'avaient pu être déposés qu'en anglais que ces députés ont mis le paquet télécom dans le même sac, conduisant à ce report* », explique l'eurodéputée.

Catherine Trautmann, rapporteure pour le groupe des socialistes et démocrates sur le paquet télécom est scandalisée par ce report et par la tournure qu'ont pris les événements, ayant défendu pour sa part la mise aux votes des deux rapports.

Pour le marché unique du numérique en effet seuls les amendements de compromis étaient en anglais, ce qui avait été validé par une décision des coordinateurs.

Certains députés du PPE, rejoints par les députés conservateurs britanniques du groupe des eurosceptiques (ECR) et de quelques verts se sont donc prononcés en faveur du report à 29 voix contre 24.

La seule touche d'humour dans cet imbroglio malheureux provient des anglais de l'ECR qui pour la première fois ont été des défenseurs fervents du multilinguisme!

Catherine Trautmann invite au sens de la mesure pour que le temps supplémentaire soit consacré à la traduction des amendements pour un vote le 18 mars et non à réouvrir la boîte de Pandore sur un texte qui est important pour les citoyens européens.

« *Nous avons besoin de ce vote pour garantir la neutralité du net, pour supprimer les frais d'itinérance en Europe dès 2015, pour proposer une gestion des fréquences radioélectriques qui garantit une coordination et un usage équilibré et innovant du spectre en Europe et empêche les interférences causées par des appareils utilisés en proximité.* »

En conclusion, **Catherine Trautmann** en appelle à la responsabilité de chacun pour que, suite au travail du Parlement, ce texte tire l'investissement en Europe et permette aux télécommunications d'être un levier de croissance et d'emplois.



[Catherine Trautmann](#)

+ 32 (0)2 28 45425

+ 33 (0)3 88 17 54 25

www.catherinerautmann.eu

INTERVENTION DE PERVENCHE BERÈS DANS LE DÉBAT SUR LE SEMESTRE EUROPÉEN

Pervenche Berès (S&D). – Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil, vous nous avez dit que vous étiez là pour recueillir nos points de vue et les transmettre au Conseil. Sachez – et vous vous en souvenez – que toute l'affaire du semestre européen a été élaborée et mise en place à cause du caractère faible du pilier économique de l'Union économique et monétaire. Ce pilier ne peut exister sans démocratie au niveau européen, ni sans démocratie au niveau national. C'est le sens de ce débat ici, et c'est la raison pour laquelle nous vous demandons de porter clairement le message qu'effectivement, ce Parlement adresse au Conseil.

Simplement, je constate qu'aujourd'hui, le Conseil est bloqué dans une approche intergouvernementale qui ne lui permet pas de comprendre qu'il n'y aura pas de démocratie, de débat démocratique, autour des enjeux de politique économique si vous ne prenez pas au sérieux la contribution de ce Parlement dans ce débat sur le semestre européen.

Et j'en veux pour preuve que, que ce soit au niveau de la Commission ou du Conseil, vous continuez à aborder ces sujets de politique économique sans véritablement regarder les enjeux en termes de déséquilibre macroéconomique, ni l'interférence entre les économies des uns et des autres, en restant simplement dans une stratégie de punition ou de réforme structurelle que certains États membres devraient, selon vous, mettre en place.

J'en veux pour preuve les propos de Mme Worthman-Kool, qui ne voit même pas qu'au-delà de la stratégie de réforme engagée courageusement par un certain nombre d'États membres, personne ne s'en sortira au niveau européen si, à ce niveau-là, nous ne définissons pas une véritable stratégie de croissance, avec une reprise de l'investissement public et privé qui permette le retour de l'emploi.

J'en veux pour preuve que les propositions que la Commission a mises sur la table pour définir des indicateurs sociaux sont bien sûr très appréciables, mais à quoi cela nous sert-il d'avoir de nouveaux indicateurs si ce n'est pas pour en tirer des conclusions en termes d'orientation de politique économique? Et de ce point de vue-là, Monsieur le Président en exercice du Conseil, vous-même avez mentionné l'importance de l'investissement social, notamment dans le domaine de l'éducation ou de la formation. Mais que faites-vous, Monsieur le Président de la Commission, pour mettre en cohérence ce nécessaire investissement social avec votre façon d'évaluer les budgets des États membres et leur stratégie de réforme?

Pour voir la vidéo de cette intervention, [cliquez ici](#)



[Pervenche Berès](#)

+ 32 (0)2 28 45777

+ 33 (0)3 88 17 77 77

www.pervenche-beres.fr

INTERVENTION DE SYLVIE GUILLAUME DANS LE DÉBAT SUR LES DROITS FONDAMENTAUX DANS L'UNION EUROPÉENNE

Sylvie Guillaume (S&D). – Monsieur le Président, Madame la Commissaire, chers collègues, c'est toujours un moment important que celui du débat sur les droits fondamentaux dans l'Union européenne, qui s'appuie sur l'excellent rapport de notre collègue Louis Michel. Cette année encore, le texte dresse une analyse franche et courageuse de la situation actuelle dans les États membres.

De la même façon que nous portons un regard souvent critique sur la situation de ces droits dans le reste du monde, il est de notre devoir de parlementaire européen de reconnaître que, dans quelques domaines, la longue marche pour l'égalité des droits reste encore à mener aussi dans l'Union, et ce plus encore alors que la crise économique perdure et qu'elle laisse sur le bord de la route de plus en plus de personnes marginalisées.

Notre responsabilité est donc certainement de condamner les violences racistes, antisémites, homophobes, transphobes et xénophobes, ainsi que les discriminations qui frappent les migrants et les groupes ethniques, tout cela à des niveaux alarmants, en particulier sur l'internet. Et cela m'amène aussi à rappeler que le Conseil doit se prononcer – enfin! – sur la directive antidiscrimination adoptée par le Parlement il y a maintenant cinq ans.

Mais je retiens également de ce rapport l'appel formulé à l'adresse des États membres pour qu'ils révisent les législations prévoyant des sanctions à l'encontre des personnes qui portent secours aux migrants en détresse en mer. Face à des tragédies comme celle de Lampedusa en octobre dernier, il faut en finir avec des pratiques qui mettent gravement en péril la vie d'êtres humains, et ce quel que soit leur statut.

Dans cette même perspective, nous appelons le groupe de travail pour la Méditerranée à lancer au plus vite un plan complet en matière d'immigration et d'asile, sur la base de la solidarité et du partage des responsabilités. Dans cette démarche, toutes les institutions européennes et les États membres doivent se mobiliser pour améliorer sensiblement les droits des Européens.

Ce débat intervient également alors que, dans certaines de nos démocraties européennes, on traverse des heures sombres, et il y a dans l'atmosphère un fort parfum des années 30. J'en veux pour preuve les discours en faveur de l'édification de frontières de plus en plus étanches, du repli sur soi, la recherche de boucs émissaires aux échecs économiques et sociaux ou encore le dénigrement systématique des institutions.

Il s'agit d'une incroyable remise en cause des valeurs européennes que sont la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

C'est dans ce contexte que nous devons exprimer nos préoccupations. Nous devons nous mobiliser pour que les droits fondamentaux ne se réduisent pas à de simples vœux pieux. Et dans un contexte déjà inquiétant, j'estime qu'il est particulièrement surprenant de voir fleurir une résolution alternative, qui masque de réelles problématiques et qui gomme notamment toute référence aux questions de droit et à la santé sexuelle ou encore au programme de surveillance de la NSA.

Pour voir la vidéo de cette intervention, [cliquez ici](#)



[Sylvie Guillaume](#)

+ 32 (0)2 28 45433

+ 33 (0)3 88 17 54 33

www.sylvieguillaume.eu

INTERVENTIONS DE GILLES PARGNEAUX DANS LE DÉBAT SUR LE 4ÈME PAQUET FERROVIAIRE

Gilles Pargneaux (S&D). – Monsieur le Président, tout d'abord je voudrais aborder la question de l'ouverture à la concurrence et des contrats de service public. À ce sujet, je défends deux idées principales: premièrement, les autorités organisatrices de transport doivent demeurer libres de décider si elles ouvrent leurs contrats de service public à la concurrence ou non; secondement, l'éventuelle ouverture du marché doit dès le départ s'accompagner de mesures permettant de combattre le dumping social.

Les promesses de l'ouverture du marché, à savoir le renforcement de l'efficacité, la baisse des coûts et l'amélioration de la qualité des services, ne sont pas corroborées, Monsieur le Commissaire, par la réalité. Au contraire, les effets néfastes de la libéralisation des services publics concernant notamment les services de transport ferroviaire sont les suivants: une concurrence aux dépens de la qualité, le dumping social à la place d'emplois de qualité, l'impact négatif sur la sécurité, l'implication des budgets nationaux au secours des secteurs et lignes moins rentables délaissés par le secteur privé, qui engendre des dépenses publiques à la charge, bien évidemment, du contribuable, tout comme la fragmentation des services et l'instauration de nouvelles politiques des prix au détriment d'un niveau de prix abordable au bénéfice des usagers finaux.

Pour voir la vidéo de cette intervention, [cliquez ici](#)



[Gilles Pargneaux](#)
+ 32 (0)2 28 45440
+ 33 (0)3 88 17 54 40
gillespargneaux.typepad.fr

Ce constat ne peut être ignoré, Monsieur le Commissaire. La libéralisation britannique est, à titre d'exemple, un échec cuisant. Sur la question de la gouvernance ferroviaire, rien n'indique que la séparation verticale entre le gestionnaire d'infrastructures et l'entreprise ferroviaire soit la solution miracle. La séparation verticale comporte des risques.

Après avoir examiné les différentes pratiques en vigueur dans les États membres, je reste convaincu que le modèle organisationnel dans lequel le gestionnaire d'infrastructures appartient à un groupe qui exerce également des activités d'entreprises ferroviaires reste, dans un grand nombre de cas, le plus efficace sur les plans opérationnel et financier. Aucune preuve ne tend à démontrer que la séparation totale soit le meilleur modèle en termes d'efficacité économique et concurrentielle du système ferroviaire.

Nous avons déposé des amendements en commission Transports, mais ils n'ont pas été acceptés. Pour demain, nous avons déposé, avec soixante et onze membres de toutes nationalités et de différents groupes politiques, une série d'amendements permettant ainsi une plus grande souplesse en matière de gouvernance ferroviaire. Nous conservons un objectif d'indépendance entre les activités du gestionnaire d'infrastructures et celles de l'entreprise ferroviaire tout en permettant ...

(Le Président interrompt l'orateur)

... et, je conclus, une certaine flexibilité en matière de gouvernance.

(L'orateur accepte de répondre à une question "carton bleu" (article 149, paragraphe 8, du règlement))

Gilles Pargneaux (S&D), réponse "carton bleu". – Monsieur le Président, mon cher collègue, le premier, le deuxième et le troisième paquets ferroviaires ont été mis en œuvre sous la houlette de la Commission européenne, dans le cadre d'une plus grande libéralisation, je dois le dire, avec une certaine complicité de l'ensemble ou de beaucoup de membres de ce Parlement européen.

En ce qui me concerne – et je ne suis pas le seul au sein du groupe socialiste –, je souhaite que le diagnostic soit fait concernant ces trois premiers paquets ferroviaires, l'idée étant, à l'occasion de cette discussion sur le quatrième paquet ferroviaire, de bien montrer que cette libéralisation telle qu'on a pu la connaître ne va pas dans le bon sens.

INTERVENTION DE GILLES PARGNEAUX DANS LE DÉBAT SUR LA SANTÉ AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

Gilles Pargneaux (S&D). – Madame la Présidente, dans un moment où la défiance vis-vis de la construction de l'Europe gagne de plus en plus de nos concitoyens, nous devons, je le crois, envoyer un signal positif sur ce dossier de la protection en matière de santé.

Pour ces raisons, je me félicite de ce nouveau programme d'action dans le domaine de la santé et de son enveloppe budgétaire, qui n'a pas diminué malgré les velléités d'austérité de trop d'États membres. En particulier, ce programme va apporter les ressources nécessaires à la lutte contre les menaces transfrontières graves pour la santé: contamination du lait à la mélanine en 2008, pandémie de la grippe H1N1 en 2009, déversement de boues d'aluminium en Hongrie en 2010, bactérie E.coli en 2011. Autant de catastrophes sanitaires, qui ont révélé les faiblesses des mécanismes de crise nationaux et qui ont incité l'Union européenne à agir en proposant une législation sur ces menaces.

Maintenant que nous avons adopté la décision sur ces menaces transfrontières graves pour la santé – j'en étais le rapporteur –, je me réjouis que des moyens concrets et financiers soient alloués à cette lutte majeure pour l'ensemble des citoyens européens.

Pour voir la vidéo de cette intervention, [cliquez ici](#)



[Gilles Pargneaux](#)
+ 32 (0)2 28 45440
+ 33 (0)3 88 17 54 40
gillespargneaux.typepad.fr

INTERVENTION D'ISABELLE THOMAS DANS LE DÉBAT SUR LES CONSÉQUENCES DES TEMPÊTES HIVERNALES EN EUROPE

Isabelle Thomas (S&D). – Monsieur le Président, le règlement de 2002 instituant le Fonds de solidarité de l'Union européenne prévoit une aide financière pour compenser les dommages occasionnés par des catastrophes naturelles.

Les littoraux atlantiques, mais aussi certaines régions ultrapériphériques, comme l'île de la Réunion, ont récemment subi de très sévères intempéries aux conséquences dramatiques pour les populations. De lourds dégâts au niveau des infrastructures ferroviaires, routières, électriques et de télécommunications, ainsi que des villes inondées sont à déplorer.

Ces catastrophes ont aussi un impact direct sur la plupart des activités économiques. L'inondation des terres agricoles affecte aussi bien les éleveurs que l'ensemble des agriculteurs. En France, mille sept cents navires de pêche sont restés à quai durant trois mois; les plages ont été polluées par des boulettes de fioul déversées par des navires qui profitent des intempéries pour nettoyer leurs cuves, avec les conséquences que cela entraîne pour l'environnement et le tourisme.

Enfin, le front de mer endommagé par les tempêtes nécessite des travaux de stabilisation. Il est indéniable que ces régions ont été touchées par une catastrophe de grande ampleur aux répercussions graves et durables pour les habitants et les activités économiques.

C'est pourquoi je vous demande, Monsieur le représentant de la Commission, de vous assurer que le Fonds de solidarité de l'Union européenne vienne en aide aux régions sinistrées.

Pour voir la vidéo de cette intervention, [cliquez ici](#)



[Isabelle Thomas](#)

+ 32 (0)2 28 45432

+ 33 (0)3 88 17 54 32

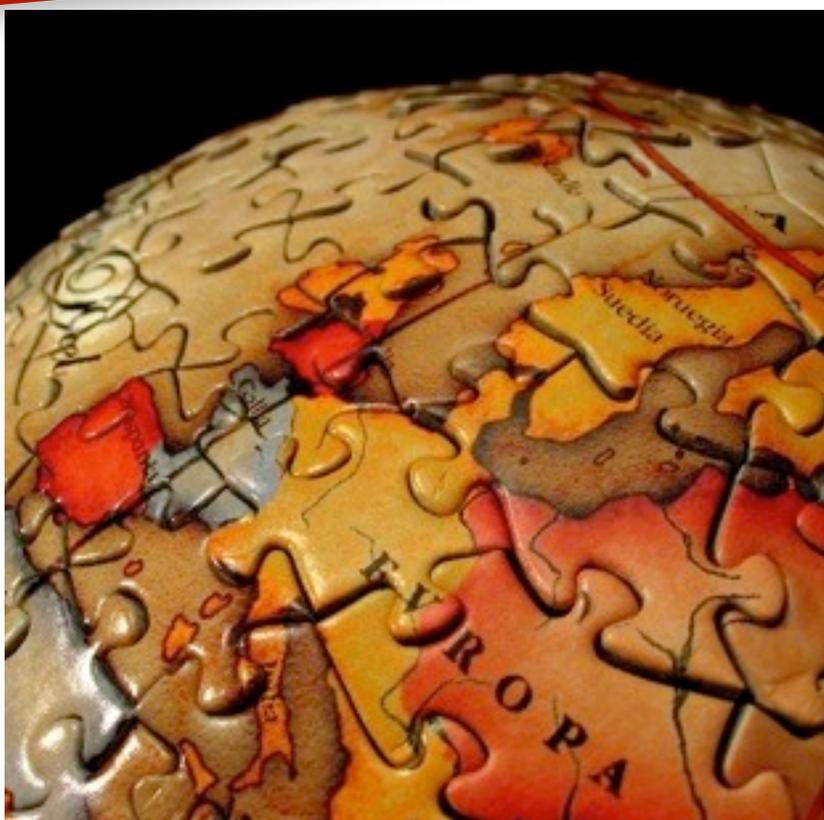
isabelle-thomas.fr

Regardez « Votre Europe »

Ce webjournal, mensuel, est enregistré à la fin de chaque session parlementaire à Strasbourg. L'objectif est de résumer d'une façon claire et rapide notre regard sur la dernière plénière. Il vous présente, en 15 minutes, les thèmes que nous estimons importants et sur lesquels l'un de nos 13 élus s'est impliqué au cours du travail législatif.



le webjournal de la délégation :
www.deputes-socialistes.eu



Nous l'avons appelé « Votre Europe » car dans la période de crise que traverse actuellement la construction européenne, prise à tort comme bouc émissaire par certains, nous voulons souligner à quel point l'Europe telle qu'elle est en partie, et telle qu'elle devrait être encore davantage, appartient à tous les citoyens européens.